

Tableau d'Avancement au grade de Technicien du Ministère de la Justice Classe Exceptionnelle

L'UFAP UNSa Justice vous informe de l'ouverture de la campagne relative au tableau d'avancement pour l'accès au grade de technicien de classe exceptionnelle du ministère de la Justice.

Conditions d'accès :

Peuvent être inscrits au tableau d'avancement les techniciens de 1ère classe remplissant les deux conditions suivantes :

- Justifier d'au moins un an d'ancienneté dans le 7ème échelon du grade de technicien de 1ère classe ;
- Justifier d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie B ou de niveau équivalent.

Ces conditions devront être remplies au 31 décembre 2026.

Calendrier prévisionnel :

- Date limite de transmission des propositions : **15 octobre 2026**
- Examen et classement des candidatures : **Novembre 2026**
- Publication du tableau d'avancement : **Décembre 2026**
- Date d'effet des promotions : **1^{er} janvier 2026**

Le taux de promotion est fixé à 13 %.

L'UFAP UNSa Justice reste mobilisée pour défendre la reconnaissance des compétences, les parcours professionnels et l'évolution de carrière des personnels de la filière technique.

**L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME**